

MEMORANDUM 2009

CNGD 11.11.11
UN COMBAT DE PLEINS DROITS

LES 11 REVENDEICATIONS PRIORITAIRES DU CNCD-11.11.11 ET DE SES ORGANISATIONS MEMBRES →→

AU NIVEAU EUROPÉEN

→ respecter l'engagement de **mobiliser 0,7 %** du produit national brut (PNB) des États membres européens en aide publique au développement, abandonner les conditionnalités macroéconomiques et promouvoir un nouveau système de **régulation financière multilatérale** garantissant la stabilité monétaire et financière internationale;

→ promouvoir la mondialisation du **travail décent** par des politiques économiques et sociales qui favorisent un revenu décent par le biais d'une répartition équitable des revenus du capital et du travail;

→ garantir un **traitement spécial et différencié** pour les pays en développement et le respect des **normes sociales et environnementales** par les firmes transnationales et leurs filiales dans tout accord commercial et d'investissement;

→ promouvoir la **souveraineté alimentaire**, ce qui implique notamment de promouvoir la constitution de marchés agricoles régionaux, de soutenir l'agriculture familiale durable et de mettre en place des politiques commerciales qui prémunissent les pays en développement contre les fluctuations des cours internationaux;

→ maintenir l'**Afrique centrale** au centre de l'agenda international, afin d'y garantir la paix et d'assurer une transition vers le développement, notamment en garantissant que l'exploitation des richesses naturelles de la région bénéficie réellement aux populations locales;

→ accroître l'implication politique de l'Union européenne (UE) dans la mise en place d'un véritable processus de dialogue et de négociations entre les autorités israéliennes et palestiniennes ayant pour objectif de parvenir à la **création d'un État palestinien** viable et indépendant aux côtés de l'État israélien.

AU NIVEAU RÉGIONAL ET COMMUNAUTAIRE

→ réactiver la **conférence interministérielle des Affaires étrangères** pour assurer une harmonisation des politiques belges de coopération internationale et mettre en place des mécanismes de consultation systématique de la société civile sur toutes les politiques de coopération internationale;

→ imposer des quotas minimums de produits locaux et régionaux dans la grande distribution et garantir le respect de normes sociales, environnementales et de qualité favorisant l'**agriculture familiale durable** et la diversité des produits;

→ soutenir le développement durable par la mise en place effective de critères assurant le respect des **normes sociales et environnementales**, au Nord comme au Sud, pour l'accès aux marchés publics et aux mécanismes de soutien à l'exportation;

→ réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 3% par an sans l'achat de crédits externes, afin d'atteindre l'objectif de **diminution des gaz à effet de serre** de 30% d'ici 2020;

→ favoriser l'articulation des actions collectives des **migrants** avec les actions de solidarité internationale des collectivités locales, afin de créer des dynamiques de co-développement favorisant également l'intégration des communautés migrantes en Belgique.



© PAUL KELLER 2006

UN TRAVAIL DÉCENT POUR UNE VIE DÉCENTE →→

CONTEXTE

L'économie mondiale a été le théâtre, depuis un quart de siècle, d'une série de grandes mutations qui ont considérablement accru le pouvoir de négociation des grandes entreprises transnationales par rapport aux autres acteurs du monde économique : États, travailleurs, consommateurs, etc. Il en découle une mise en concurrence accrue des travailleurs, au Nord comme au Sud, suite à la course à la compétitivité à laquelle se livrent les États pour attirer ces firmes.

Durant toute cette période, les chantres de la dérégulation nous ont vanté les mérites d'un modèle qui devait, en laissant libre cours à l'initiative privée, profiter à l'ensemble de la population, par effet de ruissellement. Force est pourtant de constater que ce modèle, loin de résoudre le problème du mal-développement, a accru les inégalités, en renforçant notamment considérablement le pouvoir des actionnaires par rapport à celui des travailleurs et des travailleuses. Les résultats ne se sont pas fait attendre : en 25 ans, la part des salaires dans le produit intérieur brut (PIB) européen est descendue de 66% à 58%; le même constat peut être posé dans des pays en développement comme la Chine, où cette même part est passée de 53% à 41% en seulement sept ans, de 1998 à 2005. Dans le même temps, les bénéfices distribués aux actionnaires ont atteint des montants records : ainsi, en 2006, les seules entreprises du CAC 40 (principal indice boursier sur la place de Paris) ont distribué 39 milliards de dollars à leurs actionnaires !

Le modèle économique basé sur la compétition de tous contre tous et l'autorégulation des marchés a donc montré ses nombreuses limites. Aujourd'hui, il est donc temps de mettre en place les instruments qui permettront d'assurer à tous de travailler dans des conditions humaines, pour offrir une vie décente à leur famille. Les politiques nationales et internationales doivent donc être pensées pour assurer le respect des droits humains reconnus par les conventions internationales, à commencer par les normes fondamentales du travail.

CE QUE REVENDIQUENT LE CNCD-11.11.11 ET SES ORGANISATIONS MEMBRES →→

MONDIALISER UN REVENU DÉCENT POUR UNE VIE DÉCENTE

- promouvoir des politiques économiques et sociales qui favorisent un revenu décent par le biais d'une répartition équitable des revenus du capital et du travail;
- mettre en œuvre une politique fiscale et sociale européenne favorable au travail et aux revenus décents et promouvoir des harmonisations similaires dans les autres régions du monde;
- intégrer la création d'emplois de qualité et la protection des droits des travailleurs dans la prochaine stratégie européenne d'emploi (post-Lisbonne);
- promouvoir la mise en place par les pays en développement de systèmes formels de protection sociale, entre autres via l'aide budgétaire.

INSCRIRE LE TRAVAIL DÉCENT COMME PRIORITÉ DANS LES POLITIQUES INTERNATIONALES

- intégrer le travail décent dans le rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de la Belgique, en identifiant des objectifs et indicateurs clairs et vérifiables en matière de travail décent;
- prendre davantage en compte les traités relatifs aux droits humains et sociaux, en particulier les droits du travail, dans le cadre de tous les accords de commerce et d'investissement bilatéraux et multilatéraux, en garantissant la participation des partenaires sociaux dès les négociations;
- veiller à plus de cohérence entre les différentes politiques et institutions nationales, européennes et internationales autour du travail décent;
- accorder, dans le cadre des politiques de coopération au développement, une attention significative à la contribution du travail décent à la lutte contre la pauvreté, allouer des ressources nécessaires aux systèmes de protection sociale, et renforcer les capacités institutionnelles afin d'appliquer les conventions du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'en contrôler le respect.

GARANTIR UNE MONDIALISATION DES DROITS SOCIAUX

- travailler au renforcement de l'OIT dans le système multilatéral, dans son rôle en faveur du respect des normes fondamentales du travail;
- mettre les normes fondamentales du travail et le renforcement de syndicats libres et démocratiques à l'agenda de toutes les relations internationales et exiger des pays et régions partenaires qu'ils intègrent les normes fondamentales du travail dans leur législation nationale en leur offrant l'assistance nécessaire pour rendre ces normes contraignantes;
- prendre des mesures nationales, européennes et internationales pour promouvoir l'égalité sur le lieu de travail et la stricte application des conventions 100 et 111 de l'OIT (relatives respectivement à l'égalité de la rémunération et à la discrimination), et mettre en œuvre la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et de leur famille.

RÉGULER LES ACTEURS PRIVÉS

- imposer le respect des normes fondamentales du travail aux entreprises et à leurs filiales, notamment aux entreprises de distribution vis-à-vis de leurs employés, fournisseurs et sous-traitants. Il faudrait pour ce faire instaurer des clauses sur le droit du travail dans l'esprit des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales, et sur base de la déclaration tripartite de l'OIT sur les relations entre les multinationales et la politique sociale;
- respecter et soutenir activement les dispositions des principales conventions du travail dans les politiques d'approvisionnement et d'appels d'offres;
- prendre des dispositions, dans les accords de commerce et d'investissement, qui obligent les États à surveiller leurs entreprises pour qu'elles respectent à l'étranger les normes fondamentales du travail;
- augmenter les moyens pour contrôler le respect des législations nationales du travail et renforcer le rôle de l'OIT sur le plan de la formation et de l'accompagnement des services publics nationaux d'inspection du travail;
- promouvoir un nouveau cadre multilatéral de régulation et réhabiliter la mission du Fonds monétaire international (FMI) « d'assurer le maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenus réels ».

LA DETTE = UNE ARME DE DESTRUCTION MASSIVE



DES POLITIQUES COHÉRENTES POUR FINANCER LE DÉVELOPPEMENT →→

CONTEXTE

Depuis dix ans, les sommets internationaux sur le développement se sont multipliés, ainsi que les engagements qui en découlent : objectifs du Millénaire pour le développement (2000), Consensus de Monterrey (2002), Déclaration de Paris (2005), déclarations d'Accra et de Doha (2008). Ces documents n'ont cependant pas remis en cause le modèle global qui entretient les inégalités entre le Nord et le Sud.

Parmi les engagements pris par les États, bien peu ont été concrétisés. Pire, on constate que depuis le début des années 2000, c'est le Sud qui finance le Nord, à hauteur de près de 350 milliards de dollars par an ! La majorité des flux Sud/Nord étant constituée de flux illicites (évasion fiscale, corruption, etc.), lutter contre ces derniers devrait constituer une priorité absolue. Quant aux flux à destination du Sud, ils sont principalement composés d'investissements directs étrangers (IDE), concentrés dans une dizaine de pays émergents et dont les bénéficiaires sont massivement rapatriés vers les pays d'origine.

Au niveau des relations commerciales, alors que les échecs à répétition des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont maintenu en place les règles iniques existantes, les accords bilatéraux et régionaux prolifèrent, faisant le jeu des économies les plus développées.

En matière d'aide au développement et de dette, malgré les engagements répétés des pays industrialisés à atteindre 0,7% de leur produit national brut (PNB) en aide publique au développement, les montants de celle-ci ont diminué ces dernières années, passant entre 2006 et 2007 de 0,31 à 0,28% au niveau mondial, de 0,41 à 0,38% au niveau européen. En outre, ces montants intègrent des flux financiers qui n'arrivent pas réellement dans le pays bénéficiaire, tels que les frais administratifs ou les allègements de dette. Ces derniers n'impliquent pas automatiquement des flux additionnels pour les pays bénéficiaires et sont étalés sur plusieurs décennies et ne résolvent donc pas le problème de la dette extérieure des pays pauvres.

Malgré les engagements pris à Monterrey (2002) de définir une nouvelle architecture financière internationale, le laissez-faire est resté la règle, ce qui a débouché en 2007 sur une gigantesque crise financière, démontrant qu'il est temps d'abandonner la philosophie de l'autorégulation du marché pour établir un nouveau système de régulation financière multilatérale.

C'EST POURQUOI, LE CNCD-11.11.11 ET SES ORGANISATIONS MEMBRES DEMANDENT DE →→

MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT

- mobiliser 0,7% du PNB des pays industrialisés en aide publique au développement, dont au moins 50% pour des programmes alliant égalité de genre et développement durable;
- annuler la dette extérieure des pays en développement (PED), notamment en réalisant des audits permettant d'identifier toutes les dettes illégitimes et en mettant en place un mécanisme impartial et transparent de résolution de ces dettes;
- instaurer des taxes globales additionnelles aux montants d'aide (taxe sur les transactions financières internationales, sur les billets d'avion, sur les émissions de CO₂, etc.);
- mettre en place un cadre contraignant pour l'octroi d'aides à l'exportation, en subordonnant celles-ci au respect par les sociétés des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et assurer la transparence des informations statistiques émanant des agences à l'exportation.

ASSURER L'EFFICACITÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

- promouvoir une appropriation des politiques de développement et ne pas imposer de conditionnalités macroéconomiques au financement du développement;
- associer davantage les parlements et la société civile du Nord et du Sud à la définition et au suivi des politiques de coopération internationale.

METTRE LE COMMERCE INTERNATIONAL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

- garantir le traitement spécial et différencié (traitement de faveur aux pays les plus pauvres) et le respect des normes sociales et environnementales dans tout accord commercial et d'investissement;
- assurer un contrôle parlementaire sur le mandat du commissaire européen au Commerce et sur le mandat de la Belgique tant à l'OMC qu'au Conseil des ministres de l'Union européenne (UE);
- développer au sein de l'OMC des mécanismes de stabilisation des cours des produits de base et des mécanismes de lutte contre les dérives spéculatives sur les ressources alimentaires;
- privilégier, dans le cadre des accords en négociation avec les pays Afrique-Caraïbes & Pacifique (ACP) et l'Amérique latine, la coopération en faveur d'un développement durable et un réel dialogue politique impliquant la société civile;
- renforcer les efforts d'intégration régionale des pays en développement et accepter des approches asymétriques en fonction des possibilités de chacun;
- exclure les services publics du champ d'application de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et de tout autre accord de libéralisation des services.

RÉGULER LE SYSTÈME FINANCIER INTERNATIONAL

- organiser une conférence internationale pour définir un nouveau système de régulation financière multilatérale, incluant la traçabilité des transactions financières, le renforcement des ratios de fonds propres des banques, l'encadrement des fonds spéculatifs et la réglementation des marchés dérivés;
- promouvoir le démantèlement des paradis fiscaux, l'harmonisation des systèmes de taxation, la coopération judiciaire internationale, la levée du secret bancaire et, in fine, la perception de l'impôt par les pouvoirs publics des pays en développement.



PROMOUVOIR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE →→

CONTEXTE

La crise alimentaire actuelle est le résultat de politiques de dérégulation du commerce agricole menées depuis plus de 20 ans, qui ont entraîné la destruction d'une part importante de l'agriculture familiale. De très nombreux pays, autrefois proches de l'autosuffisance alimentaire, dépendent aujourd'hui énormément des importations, suite au désengagement du secteur agricole de la part des États et à l'impossibilité pour les paysans d'investir lorsque les prix déjà trop faibles sont tirés vers le bas par la concurrence internationale.

Après des décennies de prix de produits alimentaires dépréciés, ne permettant pas à la majorité des producteurs de vivre dignement de leur travail, les prix mondiaux des produits agricoles ont augmenté en moyenne de 54% entre fin 2006 et début 2008. Le prix de nombreux produits a ensuite chuté pour revenir à des niveaux proches de ceux d'avant la crise, et ne permettant pas à la majorité des producteurs d'en vivre, confirmant ainsi les craintes des analystes face à la volatilité des marchés agricoles.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, sigles en anglais), cette crise a fait passer le nombre de personnes souffrant de la faim de 850 à 923 millions de personnes en deux ans, dont 650 millions sont des agriculteurs ou leur famille. « Ce chiffre risque encore d'augmenter de 100 millions en un an si nous ne faisons rien », a souligné le Directeur général de l'organisation. Les gouvernements du monde entier s'étaient pourtant engagés dès 1996 à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition dans le monde en moins de vingt ans. Mais douze ans plus tard, la réalité est bien différente, puisque le nombre de personnes qui souffrent de la faim a continué d'augmenter.

Les gouvernements, au Nord comme au Sud, continuent de libéraliser les marchés agricoles et mettent en concurrence agriculture familiale et industrie agroalimentaire, productions subsidiées et non subsidiées, zones très productives et moins productives. L'accord agricole de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) vient renforcer cette libéralisation et contraint les États membres à importer un quota minimum de chaque produit agricole consommé. Cette politique ne tient compte ni de la particularité des marchés agricoles, ni des fonctions essentielles de l'agriculture.

CE QUE LE CNCD-11.11.11 ET SES ORGANISATIONS MEMBRES REVENDIQUENT →→

AU NIVEAU DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

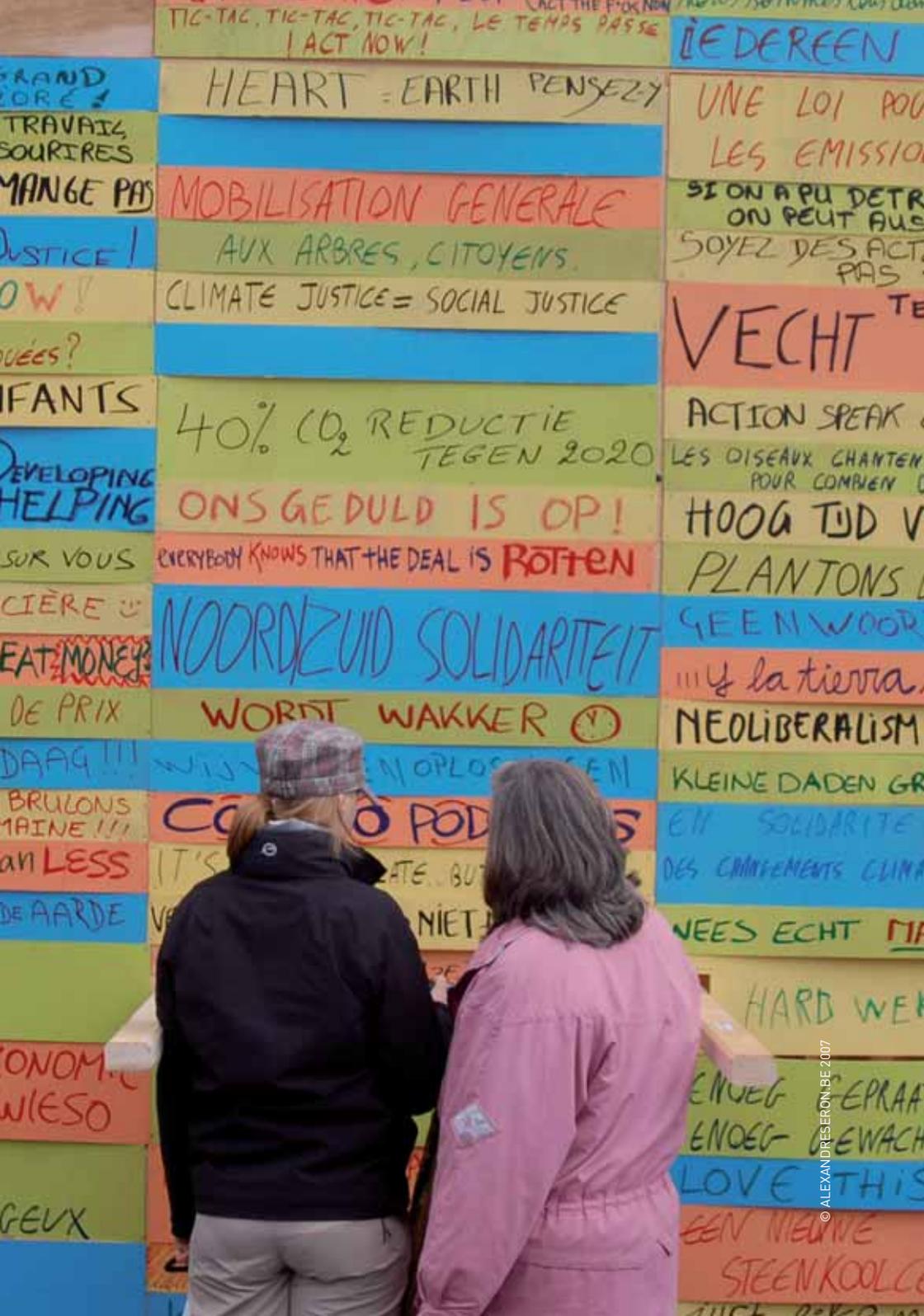
- assurer des prix agricoles qui couvrent tous les coûts de production et empêcher les surplus structurels par une gestion de l'offre basée sur des droits de douane, des quotas de production et d'importation et des organisations communes de marché spécifique à chaque produit, ainsi que des stocks alimentaires stratégiques;
- soutenir l'agriculture familiale durable et défendre au niveau européen le maintien d'un budget suffisant pour la Politique agricole commune (PAC), dont la ventilation doit par ailleurs être modifiée afin de favoriser l'emploi et le développement rural, l'amélioration des paysages et de l'environnement;
- maintenir les aides directes afin de garantir le financement des coûts non rémunérés par le marché;
- mettre en place une politique de production de protéines végétales en Europe destinée à l'alimentation animale pour s'orienter vers l'autonomie alimentaire de l'UE et la mise en place d'instruments pour interdire les importations de protéines végétales qui ont des impacts sociaux et environnementaux destructeurs dans un certain nombre de pays du Sud;
- revoir les objectifs d'incorporation de 10% d'agro-carburants dans les transports d'ici 2020 en s'assurant de ne pas mettre en péril l'objectif d'autosuffisance alimentaire;
- imposer des quotas minimums de produits locaux et régionaux dans la grande distribution et garantir le respect de normes sociales, environnementales et de qualité qui favorisent l'agriculture familiale durable et la diversité des produits.

AU NIVEAU DES POLITIQUES COMMERCIALES

- garantir au sein de l'OMC le droit de constituer des cartels de producteurs afin d'assurer des prix agricoles rémunérateurs pour les produits tropicaux (thé, café, cacao, coton...);
- défendre le droits de tous les pays à se protéger des produits à bas prix ou qui menacent leur développement, grâce, par exemple, à des contingents ou à des droits de douane variables;
- permettre aux pays en développement d'acquérir, dans les relations commerciales bilatérales et multilatérales, la possibilité de se prémunir de toute variation des cours internationaux grâce au droit de mettre en place une tarification variable.

AU NIVEAU DES POLITIQUES DE COOPÉRATION

- augmenter les montants alloués par la coopération au soutien des organisations paysannes du Sud, afin que leurs revendications ne soient plus ignorées;
- porter à au moins 15% la part du budget de la coopération allouée aux programmes de développement rural favorisant une agriculture familiale, et mettre l'agriculture vivrière au cœur des politiques de développement;
- accroître significativement, dans le respect des intérêts des paysans locaux et des traditions, l'aide alimentaire pour alléger les dépenses des ménages pendant une période transitoire et cibler les populations les plus pauvres pour leur permettre d'acheter les aliments indispensables. Dans ce cas, la priorité de l'aide alimentaire doit être l'achat de produits agricoles régionaux et sous régionaux;
- appuyer les programmes de réforme agraire, d'irrigation, de crédit rural, de technologies appropriées et l'implication des organisations paysannes dans la gestion de ceux-ci;
- reconnaître le rôle d'interlocuteur des organisations paysannes par rapport aux politiques agricoles et alimentaires et appuyer leurs capacités d'analyse, d'information, d'expertise et de plaidoyer;
- soutenir les conclusions de l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (IAASTD) appelant à un changement radical des modes de production agricole, afin de mieux répondre aux enjeux sociaux et environnementaux;
- assurer la pérennité du Fonds belge de survie et évaluer la manière dont la note stratégique sur l'agriculture de la Direction générale de la Coopération au développement (DGCD) a été appliquée sur le terrain en tenant compte des remarques spécifiques au « genre ».



TIC-TAC, TIC-TAC, TIC-TAC, LE TEMPS PASSE
I ACT NOW!

I EDEREEN

HEART = EARTH PENSEZY

UNE LOI POUR
LES EMISSIONS

MOBILISATION GENERALE

AUX ARBRES, CITOYENS.

SI ON A PU DETR
ON PEUT AUS
SOYEZ DES ACTI
PAS

CLIMATE JUSTICE = SOCIAL JUSTICE

VECHT

40% CO₂ REDUCTIE
TEGEN 2020

ACTION SPEAK
LES DISEAUX CHANTEN
POUR COMBIEN D

ONS GEDULD IS OP!

HOOG TIJD V

EVERYBODY KNOWS THAT THE DEAL IS ROTTEN

PLANTONS

NOORDZUID SOLIDARITEIT

GEEN WOOD

WOORDT WAKKER

la tierra

NEOLIBERALISM

WIJN EN OPLOSSINGEN

KLEINE DADEN GR

CO₂ POD

EN SOLIDARITE

IT'S... BUT...

DES CHANGEMENTS CLIMA

NIET...

NEES ECHT...

...

HARD WE...

...

...

...

ENVEG GEPRAA...

...

ENOEG GEWACH...

...

LOVE THIS...

...

EEN NIEUWE...

...

STEEN KOOLCO...

© ALEXANDRE SERON, BE 2007

POUR DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE →→

CONTEXTE INTERNATIONAL

Si les discours révèlent une prise de conscience de l'urgence de la question environnementale, les mesures concrètes tardent à venir. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies a pourtant mis en évidence la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% entre 1990 et 2050 si l'on veut permettre au réchauffement de la planète de rester dans une fourchette de 2 à 2,4 °C, au-delà de laquelle les évolutions pourraient s'avérer dramatiques. Déjà, les effets des changements climatiques commencent à se faire sentir et, alors que les pays industrialisés en sont les principaux responsables, ce sont les pays du Sud qui devront payer le plus lourd tribut. La Conférence de Copenhague, visant à mettre en place une suite au Protocole de Kyoto, sera l'occasion de constater si les pays du Nord assument enfin leur responsabilité historique face aux changements climatiques.

Mais la question environnementale ne se limite pas à la lutte contre les changements climatiques. Elle doit s'inscrire dans la perspective d'un développement durable assurant l'équilibre entre développement économique, justice sociale et préservation environnementale. L'exemple des ressources naturelles est criant : dans la plupart des pays du Sud, les revenus de leur exploitation échappent à l'État et ne contribuent pas au bien-être des populations. Les causes en sont multiples : spéculation sur les cours, faiblesse des institutions, politiques renforçant la position des firmes transnationales, etc. De plus, les ressources naturelles sont l'enjeu de toutes les convoitises et la source de conflits sociaux ou armés, souvent accompagnés de violations des droits humains. L'exploitation illégale des ressources permet d'ailleurs souvent à ces conflits de perdurer, entre autres par le financement du trafic d'armes.

La Belgique a eu le mérite de porter le débat sur les ressources naturelles au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle encourage par ailleurs le développement d'initiatives telles que l'Initiative de transparence dans l'industrie extractive (ITIE). Elle pourrait profiter de sa position de présidente de l'Union européenne en 2010 pour mener une politique volontaire et concrète en faveur d'une gestion plus responsable et équitable des ressources naturelles.

CE QUE LE CNCD-11.11.11 ET SES ORGANISATIONS MEMBRES REVENDIQUENT →→

EN MATIÈRE DE CLIMAT

- réduire annuellement, et sans achats de crédits externes à l'UE, les émissions de gaz à effet de serre des pays de l'UE d'au moins 3%, afin d'atteindre l'objectif de diminution domestique de 30% des gaz à effet de serre d'ici 2020;
- augmenter la part des énergies renouvelables dans la production énergétique en Belgique afin d'atteindre un objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020;
- mettre en œuvre une taxe mondiale sur les émissions de CO₂ et annuler la dette du Tiers monde en vue de rendre la contribution des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'adaptation des pays en développement aux changements climatiques proportionnelle à leurs richesses et à leur responsabilité historique dans le réchauffement;
- refuser l'intégration dans les calculs de suivi de l'engagement à porter l'aide publique au développement à 0,7% du produit national brut la contribution à la lutte contre les changements climatiques, qui constitue le remboursement d'une dette écologique et non une aide;
- défendre le principe d'élargissement des sources de financement issues des mécanismes flexibles⁽¹⁾ et consacrer au moins 50% des fonds générés par la mise aux enchères des droits d'émissions au développement durable des pays du Sud;
- réformer en profondeur le système des mécanismes de développement propres⁽²⁾ afin de leur permettre d'atteindre les pays les plus pauvres, de garantir leur durabilité et d'assurer la mise en place d'un contrôle citoyen sur leur utilisation.

EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATURELLES

- maintenir le débat sur les enjeux liés aux ressources naturelles dans les institutions internationales, de façon à développer une vision claire et globale des liens entre les différents problèmes posés, les différents acteurs concernés et les différents types de ressources naturelles, et encourager un positionnement clair et proactif de ces institutions;
- mener sans délai devant les juridictions les entreprises suspectées d'avoir violé les résolutions 1533/2004 du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- intégrer le lien reconnu par le Conseil de sécurité entre les ressources naturelles et les conflits dans la diplomatie de la Belgique en vue de la résolution des conflits;
- soutenir la révision des contrats miniers et forestiers dans les pays où ceux-ci ont été signés sur base d'un rapport de force inéquitable entre État signataire et entreprises bénéficiaires;

- cesser le soutien aux projets d'exploitation des ressources naturelles entraînant des violations de droits humains et des dommages irréversibles pour l'environnement;
- rendre les entreprises européennes redevables dans leur pays d'origine du respect des normes et réglementations locales des pays dans lesquels elles exercent leurs activités d'exploration, d'exploitation et/ou d'exportation de ressources naturelles, assurer un suivi des plaintes émises contre ces entreprises et prévoir un système de sanctions le cas échéant;
- consulter systématiquement les populations locales affectées par des activités d'exploitation de(s) ressources naturelles et encourager l'intégration dans la loi du principe de consentement libre et préalablement informé de ces populations;
- tenir compte dans les négociations d'accords avec les pays concernés des implications de l'exploitation des ressources naturelles sur la situation des femmes et des filles, notamment en termes de violences à leur encontre dans les zones d'exploitation;
- étant donné les enjeux post-Kyoto, défendre une approche de l'exploitation des ressources naturelles qui permette le développement des populations locales tout en assurant la régénération de ces ressources, notamment en reconnaissant le rôle des forêts, biens publics, et de leur préservation dans la régulation du climat;
- soutenir le renforcement de la capacité de gestion durable des grandes forêts tropicales par les pays qui les abritent en appuyant l'application effective de codes forestiers respectueux des droits des populations locales et en privilégiant l'utilisation durable par rapport à l'exploitation industrielle inconsidérée;
- faire de l'eau un droit humain à part entière et assurer son caractère public et son exclusion des mécanismes de marché;
- mettre en place des mécanismes obligatoires de solidarité entre consommateurs du Nord et du Sud, notamment des taxes sur le gaspillage destinées à financer l'accès à l'eau pour tous.

^[1] Mécanismes flexibles : désigne les mécanismes de rachat de droits d'émission de CO₂ et de financement de projets propres dans le cadre du protocole de Kyoto.

^[2] Mécanismes de développement propres : mécanisme inscrit dans le Protocole de Kyoto qui permet qu'un projet énergétique ou forestier dans un pays du Sud peut vendre des crédits carbone à un pays industrialisé. Les crédits carbone représentent la contribution du projet à l'atténuation du changement climatique, que ce soit une réduction d'émissions de gaz à effet de serre ou une absorption de carbone.

Accueillons
toute la
richesse du
monde !!



*L'argent
circule...
et les gens ??*

VALORISER LES MIGRATIONS POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT →→

CONTEXTE

Parler de migrations internationales sans poser la question de la distribution des ressources et des revenus entre le Nord et le Sud revient à adopter une approche désincarnée des véritables causes. En effet, le développement repose sur de nombreux facteurs, dont l'investissement dans les secteurs de production stratégiques, les services sociaux (santé, éducation...) et des règles commerciales respectueuses des droits humains. Tant que les politiques économiques et commerciales continueront d'entraver le développement des pays du Sud et d'appauvrir une très grande partie de leur population, ni les politiques de coopération ni celles de gestion des flux migratoires n'arrêteront le mouvement des populations qui cherchent les moyens de leur survie.

Depuis 2005, l'Europe s'est engagée dans la construction d'une « approche globale » de l'immigration, associant mesures sécuritaires et volets de co-développement. Limitée par la souveraineté des Etats-membres, la Commission avance sur quelques tableaux fédérateurs : sécurisation des frontières externes, adoption d'un socle minimum commun pour l'éloignement de ressortissants des pays tiers, « directive retour ». Parallèlement, une ouverture à des migrations économiques sélectives est proposée. Couplée aux aides financières au titre du co-développement, la « nouvelle politique migratoire » est censée représenter l'alternative idéale pour les pays en développement.

Au niveau belge, alors que des recommandations intéressantes étaient sorties de la conférence « Migration et développement », organisée en mars 2006, et du premier Forum mondial sur les migrations et le développement organisé par la Belgique en juillet 2007, des propositions concrètes pour le soutien aux initiatives de développement issues de la migration se font toujours attendre, et ce malgré les nombreuses interpellations des organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM).

CE QUE LE CNCD-11.11.11 ET SES ORGANISATIONS MEMBRES REVENDIQUENT →→

S'ATTAQUER AUX CAUSES PROFONDES DES MIGRATIONS

- mettre en œuvre la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies visant la lutte contre les conflits politiques et les violences de genre, qui constituent une des plus importantes causes d'émigration d'hommes et de femmes dans les principales zones de conflit;
- réaliser systématiquement des études d'impact portant sur les effets des politiques commerciales, de coopération et des accords de partenariat économique sur les migrations Sud-Sud et Sud-Nord;
- réaliser des études d'impact portant sur les liens entre la dérégulation économique et la dégradation de l'environnement, cause croissante d'exode rural et de migrations;
- soutenir la mise en place de systèmes de protection sociale, d'éducation et de formation professionnelle dans les pays d'origine des migrants.

REVOIR LE RAPPORT ENTRE POLITIQUES MIGRATOIRES ET COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- évaluer la pertinence et les impacts des politiques de retour des migrants et de valorisation de leurs compétences;
- retirer des budgets de la coopération les financements visant à renforcer les capacités de limitation des flux migratoires des partenaires (notamment le renforcement des capacités policières de contrôle) ou les campagnes destinées à la seule dissuasion à la migration;
- s'abstenir de comptabiliser les frais relatifs à l'accueil et au rapatriement des demandeurs d'asile dans les montants de l'aide au développement;
- cesser d'imposer des conditionnalités sur des accords de réadmission des ressortissants des pays du Sud dans le cadre des accords de coopération.

VALORISER LA PARTICIPATION DES MIGRANTS DANS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- favoriser la mise en place de mécanismes réduisant substantiellement les coûts des transferts financiers des migrants;
- mettre en place ou soutenir des espaces de concertation permettant d'intégrer les OSIM dans les dynamiques de réflexion et de planification des politiques de coopération au développement;
- favoriser l'articulation des actions collectives des migrants avec les actions de solidarité internationale des collectivités locales, afin de créer des dynamiques de co-développement favorisant également l'intégration des communautés migrantes en Belgique;
- soutenir institutionnellement et financièrement les initiatives appuyées par les OSIM et renforcer leurs organisations partenaires dans les pays d'origine.

ASSURER UN TRAVAIL DÉCENT ET UNE VIE DÉCENTE AUX MIGRANTS ET À LEUR FAMILLE

- ratifier la Convention 45/158 de l'ONU sur la protection de tous les droits des migrants et des membres de leur famille et la Convention C143 de l'OIT sur les migrations dans des conditions abusives et la promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants;
- mettre en œuvre des politiques d'intégration basées sur les principes d'égalité, de participation à la vie économique sociale et culturelle et de respect des droits fondamentaux, y compris le droit à la vie en famille, en prenant en considération la diversité des conceptions des notions de parenté biologique ou sociale;
- appliquer intégralement les critères de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés en prenant en compte les causes insuffisamment couvertes, telles que les mariages forcés, les persécutions liées à l'orientation sexuelle et la maltraitance des enfants, et en les élargissant à la dégradation de l'environnement;
- mettre en place des mesures d'accompagnement des travailleurs migrants et œuvrer à la mise en place de mécanismes de transfert des acquis sociaux des travailleurs migrants retournant dans leur pays.



MAINTENIR L'AFRIQUE CENTRALE EN HAUT DE L'AGENDA DES PRIORITÉS INTERNATIONALES →→

CONTEXTE

Quinze ans après l'éclatement des conflits qui ont successivement frappé le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC), la stabilité de la région des Grands Lacs semble à nouveau gravement menacée. La résurgence du conflit dans l'est de la RDC constitue une grave menace pour la vie des populations et (elle) fait poindre le risque d'une nouvelle régionalisation du conflit.

Entretenant la guerre en garantissant de plantureux revenus aux belligérants, l'exploitation illégale des ressources naturelles trouve sa source dans la faiblesse de l'État de droit et dans des contrats qui empêchent la population congolaise de bénéficier des revenus que devraient lui assurer ces ressources. Au-delà de la question du conflit, la souveraineté de la RDC sur ses ressources naturelles apparaît comme l'un des enjeux majeurs pour le développement du pays. En effet, alors que ce pays dispose de vastes terres fertiles, du quart des réserves d'eau douce du continent africain, d'importantes ressources minières, il fait face aujourd'hui à une situation scandaleuse, puisqu'il reste l'un des pays les plus pauvres du monde.

Au Rwanda voisin, la reconstruction semble se faire plus rapidement. Mais le défi du règlement judiciaire des crimes de guerre et de génocide reste entier, suite au terrible manque de moyens disponibles pour la justice. De plus, les inégalités augmentent et le degré d'ouverture démocratique du régime pose question.

Quant au Burundi, il se trouve véritablement à la croisée des chemins : des groupes armés occupent toujours les collines surplombant la capitale et le pays fait face à une nouvelle détérioration des droits humains.

Il est donc difficile de prévoir l'évolution que traversera la région au cours des prochains mois et des prochaines années. Il semble cependant évident qu'elle ne pourra assurer une transition vers la paix et le développement que si la Communauté internationale en fait l'une de ses priorités, en veillant à garantir aux États de la région la possibilité de définir, souverainement et en dialogue avec leur société civile, les politiques de développement qui permettront d'améliorer les conditions de vie de leur population.

REVENDICTIONS DU CNCD-11.11.11 ET DE SES MEMBRES →→

ASSURER LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

- maintenir la région des Grands Lacs au centre de l'agenda international, afin d'y garantir la paix et d'assurer une transition vers le développement;
- renforcer la présence de la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) sur le terrain, en quantité et en qualité, de façon à assurer une véritable protection des populations civiles;
- assurer la protection des populations contre les auteurs de crimes contre les droits humains, en particulier la protection des femmes contre toutes les formes de violences sexuelles;
- favoriser une coopération militaire avec les Etats de la région, de façon à encadrer les processus d'intégration et de formation des forces armées et à désarmer les milices nationales et étrangères encore présentes dans les différents pays;
- faire de la lutte contre l'impunité une priorité de l'action diplomatique et de la coopération au développement, en renforçant les mécanismes traditionnels et les systèmes modernes de justice, et en assurant la protection des défenseurs des droits humains;
- œuvrer au sein des instances internationales pour empêcher que l'exploitation illégale des ressources naturelles ne puisse financer la guerre.

RENFORCER L'ETAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE

- appuyer les gouvernements dans la mise en place et le renforcement d'institutions démocratiques représentatives de la population, en appuyant notamment les processus de décentralisation ;
- soutenir les projets de remise en état de fonctionnement et de renforcement des capacités de l'administration, en vue notamment d'assurer le contrôle des ressources qui sortent du pays, d'améliorer la perception des impôts et droits de douane et les services à la population ;
- oeuvrer au développement de la société civile des pays de la région en renforçant la coopération indirecte et en favorisant l'implication des acteurs locaux dans les débats ;
- soutenir la participation des femmes dans la vie politique des pays de la région, notamment en renforçant le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans les processus de reconstruction.

MOBILISER LES RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT

- appuyer l'élaboration de politiques de développement réellement définies par les gouvernements locaux, en concertation avec les parlements et la société civile, et coordonner l'approche des différents bailleurs de la région autour de ces politiques ;
- engager des moyens financiers à long terme dans des programmes structurels (santé, éducation, justice, développement rural), en veillant à garantir en priorité la souveraineté alimentaire et en donnant la priorité à l'agriculture familiale, plutôt qu'à l'agro-exportation industrielle ;
- annuler la dette extérieure de tous les pays de la région, en se basant notamment sur un processus d'audit visant à mettre en évidence toutes les dettes odieuses et en veillant à prémunir ces pays contre les attaques de certains créanciers, tels que les « fonds vautours » ;
- encourager la révision des contrats miniers, fonciers et forestiers, de façon à empêcher le pillage et à garantir que l'exploitation des richesses naturelles de la région bénéficie réellement aux populations locales ;
- dans le cadre de l'Accord de Cotonou, éviter toute pression visant à amener les pays de la région dans des accords de partenariat économique qui pourraient déstabiliser leur économie en pleine reconstruction.



¡ALERTA ALERTA ALERTA ALERTA!
QUE CAMINA LA F
DE BOLÍVAR
AMÉRICA LA

METTRE EN ŒUVRE UNE COOPÉRATION D'ÉGAL À ÉGAL AVEC L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES →

CONTEXTE

Après deux décennies marquées par le suivi à la lettre des politiques d'ajustement structurel, la zone Amérique latine/Caraïbes (ALC) semble avoir pris un tournant important : avec l'arrivée au pouvoir de gouvernements progressistes, une remise en cause des politiques d'ouverture de marchés et de libéralisation semble en effet avoir gagné une certaine place dans les débats. Mais ce « virage à gauche » cache des réalités bien plus complexes et toute une série de gouvernements continuent de s'aligner sur les préceptes du consensus de Washington.

Des tentatives d'intégration régionale voient le jour : Banque du Sud, destinée à favoriser les prêts entre Etats de la région, Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), intégrant une série de pays dirigés par des gouvernements progressistes, l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) qui introduit le concept d'« union » dans le processus d'intégration et regroupe les douze pays d'Amérique du Sud. Mais les principales puissances occidentales veillent à leurs intérêts et, face aux échecs répétés de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du processus d'intégration continentale (ALCA ou Zone de libre-échange des Amériques) à l'initiative des Etats-Unis, ces derniers et l'Union européenne (UE) cherchent à multiplier les accords bilatéraux, n'hésitant pas à diviser les pays de la région pour imposer leurs vues. L'attitude adoptée par l'UE et ses Etats-membres dans le cadre des négociations avec la Communauté andine des nations (Pérou, Bolivie, Colombie, Équateur), au cours de l'été 2008, a, à cet égard, été inacceptable : en tentant d'établir un dialogue à deux vitesses pour isoler les gouvernements bolivien et équatorien, l'Europe, contrairement à son discours, met en danger les dynamiques d'intégration régionale existantes.

Alors que, dans le passé, la coopération avec l'Europe, notamment à travers le soutien à la société civile, a permis d'appuyer le retour à la démocratie dans un continent marqué par plusieurs décennies de dictatures, la région semble progressivement sortir des priorités des bailleurs de fonds. Pourtant, les défis ne manquent pas, sur un continent marqué par d'énormes inégalités sociales et régionales. De plus, si la page des dictatures semble bel et bien tournée, la situation des droits de l'Homme reste fragile dans de nombreux Etats, voire catastrophique dans certains pays.

LES REVENDICTIONS DU CNCD-11.11.11 ET DE SES MEMBRES →→

MENER AVEC L'ALC ET SES SOUS-RÉGIONS OU PAYS DES NÉGOCIATIONS D'ACCORDS D'ASSOCIATION

- qui mettent sur le même pied le dialogue politique, la coopération et les politiques commerciales au service du développement durable et de la réalisation du droit au développement;
- qui tiennent réellement compte des asymétries entre les régions;
- qui intègrent un réel débat au sein des parlements (européen, nationaux, régionaux) avec une consultation/participation des sociétés civiles sur les différents volets des accords;
- qui reposent sur des analyses préalables d'impact social et environnemental sur les populations;
- qui renforcent, plutôt que fragilisent, les processus d'intégration existants et en devenir en ALC, en s'abstenant notamment de négocier des accords séparés avec des pays membres d'un ensemble régional;
- qui mettent au premier plan la promotion de tous les droits humains, utilisant notamment de façon positive la clause démocratique qui ouvre les accords.

SOUMETTRE LES POLITIQUES D'ÉCHANGE DE MATIÈRES AGRICOLES À L'IMPÉRATIF DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- favoriser les échanges locaux et l'agriculture familiale ;
- soumettre les politiques de développement des agro-carburants à l'impératif de souveraineté alimentaire.

RENFORCER UNE COOPÉRATION RESPECTUEUSE DE LA SOUVERAINETÉ DES ETATS ET DES DROITS HUMAINS

- Garantir un dialogue horizontal et réciproque avec les pays de la région, qui aborde l'ensemble des dimensions des relations, notamment la migration et ses causes, l'ensemble des droits de l'Homme et le comportement des entreprises européennes ;
- maintenir une coopération forte avec les pays de la région, en axant cette coopération sur la lutte contre les inégalités et l'appui aux populations les plus fragilisées ;
- lutter contre l'impunité et garantir le droit des victimes de violations des droits humains à la justice, à la vérité et à la réparation ;
- appuyer et défendre les organisations sociales et de défense de droits humains de plus en plus confrontées à une criminalisation de la protestation sociale ;
- soumettre l'adoption ou le renouvellement de Systèmes de préférences généralisées améliorées (SPG+) au respect effectif, par les Etats de la région, des droits politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux de leur population.



When
the system
fell in the
San Francisco
earthquake
found that

© JENNIFER HAYES 2008

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT PAR LA PAIX ET LA STABILITÉ →→

CONTEXTE

Quatorze ans après le lancement du Processus de Barcelone, le partenariat euro-méditerranéen est loin d'avoir rempli ses objectifs, à savoir de lier le développement économique des pays de la région à la résolution du conflit israélo-palestinien, à l'instauration de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'au renforcement de la société civile. Les dimensions économiques et sécuritaires ont en effet prévalu sur les objectifs de paix, de gouvernance et de stabilité, par manque de volontarisme politique européen dans ces derniers domaines.

En effet, les blocages dans les réformes démocratiques sont multiples au sein de la région, en particulier en Tunisie, Egypte et Syrie, où les entraves à la liberté d'association et d'expression ont encore crû ces dernières années, entre autres sous couvert de coopération dans la lutte contre le terrorisme. De même, les pressions exercées par l'UE sur ses partenaires en matière de lutte contre l'immigration menacent directement les droits des migrants et des demandeurs d'asile.

Par ailleurs, plusieurs conflits minent la région : Israël-Palestine, Irak et Sahara occidental, ce dernier se déroulant dans l'indifférence internationale. Concernant le conflit israélo-palestinien, le rôle de l'Union européenne (UE) et de ses membres se limite à l'assistance humanitaire et au financement de la (re)construction des infrastructures palestiniennes, rapidement détruites par l'armée israélienne. La Banque mondiale a pourtant identifié les restrictions de mouvement (blocus de Gaza, construction du Mur, check-points, colonies israéliennes en Cisjordanie) comme causes principales de l'absence de croissance économique et de développement en Palestine. Le Conseil des ministres de l'UE a pourtant décidé le 8 décembre 2008 de renforcer le partenariat avec Israël, en dépit de l'ensemble des violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme perpétrées par ce dernier.

Si l'UE veut dépasser son rôle de bailleur de fonds passif et de chantre de l'ouverture des marchés pour garantir le développement de ses voisins méridionaux, il est urgent qu'elle s'affirme comme un partenaire politique capable d'appuyer le renforcement de la paix et de la démocratie dans la région.

REVENDEICATION DU CNCD-11.11.11 ET DE SES MEMBRES →→

RENFORCER L'ETAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE

- ne pas substituer la création d'un espace économique euro-méditerranéen à l'exigence de démocratie, de respect des libertés civiles et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels;
- conditionner plus concrètement les relations avec les pays du pourtour méditerranéen aux efforts réalisés en matière de réformes démocratiques et de respect des droits de l'Homme;
- ne pas conditionner les aides prévues dans le volet économique du Partenariat euro-méditerranéen à une libéralisation des économies ou aux dispositifs sécuritaires concernant les migrations ou le terrorisme;
- mettre en œuvre de façon effective les sous-comités sur les droits de l'Homme prévus dans les Plans d'action avec les pays du Sud de la Méditerranée dans le cadre de la Politique européenne de voisinage;
- favoriser la pleine participation, information et consultation de la société civile au nord et au sud de la Méditerranée à tous les niveaux des processus décisionnels du partenariat euro-méditerranéen.

ASSURER LA PAIX ET LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL

- accroître l'implication politique de l'UE pour la mise en place d'un véritable processus de dialogue et de négociations entre les autorités israéliennes et palestiniennes ayant pour objectif de parvenir à la création d'un État palestinien, viable et indépendant aux côtés de l'Etat israélien;
- imposer un embargo sur les armes à toutes les parties du conflit israélo-palestinien, étant donné que la paix au Moyen-Orient et la sécurité d'Israël passent nécessairement par une solution politique négociée qui mette fin à l'occupation, à l'annexion et à la colonisation des territoires palestiniens, libanais et syrien;
- assurer la durabilité de l'aide au développement en assignant à Israël, en tant que puissance occupante, la responsabilité financière de tout dommage causé par l'utilisation illégale de la force à l'encontre des projets ou infrastructures financés par l'UE dans les Territoires palestiniens, et utiliser tous les instruments de pression disponibles, notamment la suspension de l'Accord d'association UE-Israël, pour contraindre l'État israélien à respecter le droit international humanitaire et les résolutions pertinentes des Nations Unies;
- appuyer la reconstruction et le développement de l'Irak et y soutenir la mise en place d'une réelle démocratie, notamment en mettant fin à la présence des troupes étrangères en Irak, et en apportant une aide concrète à tous les réfugiés irakiens présents dans les pays voisins en mettant en place les conditions nécessaires à leur retour;
- appliquer le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui dans le cadre du Plan de paix des Nations Unies et limiter aux frontières marocaines internationalement reconnues le rehaussement du statut du Maroc dans son partenariat avec l'UE, ce qui revient à en exclure le Sahara occidental.



COMMISSION EUROPEENNE
EUROPESE COMMISSIE

DG Buitenlandse Betrekkingen
DG Relations extérieures

Lait en poudre (ne pas inhaler).
Melkpoeder (niet inademen).
Powder milk (do not inhale).



SOUTENIR ET RENFORCER L'ACCORD DE COTONOU COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT →→

CONTEXTE

L'Accord de Cotonou est le plus grand Accord d'association signé par l'Union européenne (UE), concernant 78 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Il repose sur 3 piliers : le dialogue politique ; la coopération au développement, qui est alimentée par le Fonds européen de développement (FED) ; la mise en place d'Accords de partenariat économique (APE) visant à créer 6 zones de libre-échange. Porteur en théorie de valeurs telles que le partenariat, l'appropriation des politiques de développement par les Etats concernés et la participation de la société civile, l'Accord est, dans la pratique, l'objet de nombreuses critiques : d'une part, le dialogue entre l'UE et les Etats ACP reste fortement orienté par les intérêts commerciaux et politiques européens ; d'autre part, les priorités de la coopération sont avant tout le reflet de celles de la Commission européenne ; quant aux programmes régionaux, ils semblent formatés avant tout pour faciliter la mise en place des APE. Suite aux nombreuses critiques qui ont émergé dans les milieux politiques comme au sein de la société civile, par ailleurs peu consultée, la plupart des APE sont toujours à l'état de projet : fin 2008, seul l'Accord avec les Caraïbes était signé. En attendant, la Commission arrache aux pays ACP, sous menace de réduire fortement leurs facilités d'accès au marché européen, des accords intérimaires, dont l'examen montre que les pays du Sud sont contraints à des concessions commerciales bien plus grandes que celles que l'on observe au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce sont donc bien les intérêts commerciaux de l'Europe qui priment, au détriment des autres dimensions de l'association.

Dans les années qui viennent, l'Accord de Cotonou va traverser de nombreuses épreuves : 2010 sera à la fois le moment d'une révision globale de l'accord et d'une révision des stratégies du FED. L'enjeu est de taille : sera-t-il possible de rééquilibrer les priorités, notamment en fonction des attentes de la société civile qui devrait être consultée plus efficacement ? Enfin, la mise en place d'une stratégie « UE-Afrique » à Lisbonne fin 2007 ne va-t-elle pas progressivement vider de sa substance le dialogue politique avec les ACP, préparant la marginalisation de ce groupe important de pays et des institutions paritaires (UE-ACP) qui en font justement la richesse ?

REVENDICATIONS DU CNCD-11.11.11 ET DE SES MEMBRES →→

LORS DU PROCESSUS DE RÉVISION DE L'ACCORD DE COTONOU

- mener avec les pays ACP un dialogue politique transparent, en renforçant l'accent sur leurs propres priorités de développement par rapport aux attentes de l'UE en matière de libéralisation commerciale, de contrôle des flux migratoires ou autres intérêts sécuritaires;
- veiller à ce que la révision renforce le rôle des institutions paritaires (avec représentations des pays ACP et européens) tels que les Conseils conjoints ou l'Assemblée parlementaire paritaire;
- relancer un débat transparent et participatif sur la gouvernance, excluant les critères dictés par des intérêts européens à court terme.

EN MATIÈRE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (FED)

- conduire une révision ambitieuse à mi-parcours des « Documents de Stratégie Pays », permettant une révision des priorités et intégrant une ample participation des parlements et de la société civile;
- veiller à ce que, si le FED est réintégré dans le budget de l'Union^[1], cela ne se fasse pas au détriment de la participation des ACP et cela ne favorise pas le glissement de certains montants vers d'autres politiques européennes;
- assurer que l'argent du FED est avant tout mis au service des priorités du développement et non d'autres objectifs comme la compensation des dégâts économiques causés par les APE ou les objectifs sécuritaires de l'Europe (contrôle des migrations, lutte anti-terroriste...);
- garantir que l'appui budgétaire (aide versée directement aux budgets des Etats), qui représente une part croissante du FED, offre les garanties de transparence qui permettent aux parlements et sociétés civiles du Nord comme du Sud d'exercer un contrôle légitime sur son usage.

^[1] Actuellement, le FED est un « panier de donations » apportées par les Etats membres et gérées par la Commission. Il est hors budget européen et échappe de ce fait au contrôle du Parlement

SUR LES NÉGOCIATIONS APE

- inciter les pays ACP à définir eux-mêmes les mécanismes d'intégration qui leur sont propres et qui rejoignent les intérêts majeurs des populations, en valorisant les ressources locales et les processus endogènes;
- conditionner la poursuite des négociations à un renforcement significatif de la dimension développement, notamment au niveau agricole, et s'abstenir de conclure des accords sans en avoir fait mesurer et évaluer préalablement les retombées sociales et environnementales sur les populations;
- mener dans chaque parlement concerné (européen, fédéral, régional) des débats approfondis avec la participation de la société civile lorsque ceux-ci auront à se prononcer sur chaque APE (intérimaire ou complet);
- rouvrir le débat sur les alternatives existantes aux APE (y compris aux APE intérimaires) : système des préférences généralisées améliorées (SPG+), extension des facilités offertes aux pays les moins avancés (initiative « tout sauf les armes »), etc.;
- appliquer strictement les recommandations du Conseil européen appelant en 2007 à plus de souplesse dans les négociations.

LES 11 REVENDICATIONS PRIORITAIRES DU CNCD-11.11.11 ET DE SES ORGANISATIONS MEMBRES	2
UN TRAVAIL DÉCENT POUR UNE VIE DÉCENTE	4
DES POLITIQUES COHÉRENTES POUR FINANCER LE DÉVELOPPEMENT	8
PROMOUVOIR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	12
POUR DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	16
VALORISER LES MIGRATIONS POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT	20
MAINTENIR L'AFRIQUE CENTRALE EN HAUT DE L'AGENDA DES PRIORITÉS INTERNATIONALES	24
METTRE EN ŒUVRE UNE COOPÉRATION D'ÉGAL À ÉGAL AVEC L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES	28
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD : SOUTENIR, LE DÉVELOPPEMENT PAR LA PAIX ET LA STABILITÉ	32
SOUTENIR ET RENFORCER L'ACCORD DE COTONOU COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT	36

Photo de couverture

sous licence Creative commons (CC) → Ilja Klutman.

Maquette & mise en page → Dominique Hambye.

Editeur responsable → Arnaud Zacharie
quai du commerce, 9 à 1000 Bruxelles.

